Codage de spécialité : E.M.F11.S03.25

Codes des professions disponibles pour cette spécialité

O 1202, O 1402

Fiche d'identité de la spécialité :Lafoi Islamique

Niveau: Master

Domaine: Sciences Humaines et Sociales

Filière: Sciences Islamiques –Oussoul Eddine

Spécialité: La foi Islamique

1 - Localisation de la formation :

Faculté : Sciences Islamiques

Département : Oussoul Eddine

Référence de la décision de qualification : N°002 du 03/01/2021

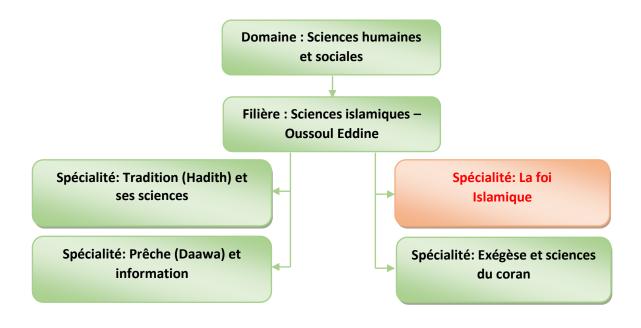
2-Autres participants:

Partenaires d'autres institutions universitaires : Université Emir Abdelkader Constantine, Université Hamma Lakhdar El Wadi, Université de M'sila, Département des Médias et de la Communication, Batna 1

Autres institutions, partenaires sociaux et économistes :L'éducation nationale, les affaires religieuses, institution de la justice, institutions culturelles.

Partenaires internationaux étrangers:/.

3- Organisation générale de la formation: statut du projet



4- Le contenu de la formation et ses contextes:

Le Dogme et la comparaison des religions constituent l'une des branches une religion. Ce Master comprend des matières dont le contenu s'articule autour de la croyance (Foi), ses origines et son histoire ainsi que sur une vue globale des croyances, des confessions, des sectes et des doctrines.

5- Objectifs de formation :

Cette formation vise à simplifier les principaux concepts et approches de la spécialité : croyance islamique, doctrines nodales et comparaison des religions. Ainsi les objectifs de cette formation sont :

- Déterminer les sources fondamentales de la foi islamique et ses approches
- Connaitre les sources des autres religions
- Consulter les différentes Doctrines selon les visions des oulémas et groupes.

6- Profils et compétences visés:

Ce master offre aux étudiants les éléments de connaissance et de compréhension de la foi et de ses fondements, en plus de former une vision globale des religions existantes dans différentes nations et peuples.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité :

Le titulaire d'un Master dans cette spécialité peut :

- Poursuivre son parcours académique au Doctorat.
- S'orienter vers le marché du travail par le biais des concours publics d'emploi
- S'orientation vers le secteur des affaires religieuses.
- S'orientation vers le secteur privé.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 002 du 03 JAN. 2021

Portant habilitation des établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Journada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Journada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'Université;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Radjab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13–77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu l'arrêté n°835 du 27 juillet 2017 Habilitant les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année Universitaire2017-2018 ;
 - Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'habilitation nationale tenue le 17 juillet 2017

ARRETE

Article 1^{er}: Sont habilités, les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 conformément aux annexes numérotées de 01 à 60, jointes au présent arrêté.

Art. 2: Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de l'année Universitaire 2017-2018.

Art. 3: Sont abrogées les dispositions de l'arrêté n° 835 du 27 juillet 2017, sus-visé.

Art. 4 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et les chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

0 3 JAN. 2021

Fait à Alger le :....

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

ملحق رقم 18 للقرار رقم ١٥٠ المؤرّخ في 3 0 جافر 2021

المتضمن تأهيل مؤسّسات التّعليم العالي لضمان التّكوين لنيل شهادات الليسانس و الماستر

بعنوان السنة الجامعية 2017-2018 بجامعة باتنة 1

Annexe n°18 de l'arrêté n° 002 du 0 3 JAN. 2021 portant habilitation les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année universitaire 2017-2018 de l'Université de Batna 1

Domaine	Filière	Spécialité	Type (A/P)	Cycle de formation	Observation	الملاحظة	طور التكوين	طبيعة (أ/م)	التخصص	الشعبة	الميدان
Sciences Humaines et Sociales	Sciences Sociales- Sciences de la population	Planification démographique et développement	А	Mas	Harmonisation	موائمة	م	i	التخطيط الديمغر افي و التنمية	علوم اجتماعية - علم السكان	علوم إنسانية و اجتماعية
	Sciences Sociales - Philosophie	Philosophie occidentale moderne et contemporaine	А	Mas	Harmonisation	موائمة	م	í	فلسفة غربية حديثة و معاصرة	علوم اجتماعية - فلسفة	
		Philosophie appliquée	Α	Mas	Harmonisation	موائمة	م	Í	فلسفة تطبيقية		
	Sciences Islamiques – Oussoul Eddine	Tradition (Hadith) et ses sciences	Α	Mas	Harmonisation	موائمة	م	í	الحديث وعلومه	العلوم الإسلامية - أصول الدين	
		Prêche (Daawa) et information	Α	Mas	Harmonisation	موائمة	م	Í	الدعوة والإعلام		
		La foi islamique	Α	Mas	Harmonisation	موائمة	م	Í	العقيدة الإسلامية		
		l'Exégèse et sciences du coran	А	Mas	Habilitation	تأهيل	م	i	التفسير وعلوم القرآن		
	Sciences Islamiques - Charia	Jurisprudence (Charia) et droit	А	Mas	Harmonisation	موانمة	2	í	الشريعة والقانون	العلوم الإسلامية – الشريعة	
		Transactions financières contemporaines	А	Mas	Harmonisation	موائمة	3	i	المعاملات المالية المعاصرة		